

## Résolution de l'Assemblée générale du personnel de l'EPS de Corsier-sur-Vevey

\* \* \* \* \*

L'Assemblée générale du personnel de l'EPS de Corsier-sur-Vevey constate que, à ce jour, le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante des salaires réels.

De plus, elle juge clairement insuffisante la proposition d'une nouvelle prime « vie chère » de 15 millions pour l'ensemble des secteurs public et parapublic, arrachée grâce à la mobilisation.

Dans ce sens, elle soutient pleinement les principes défendus dans la résolution votée par l'Assemblée générale unitaire de la fonction publique et du secteur parapublic du 22 mars dernier, notamment le droit à la pleine indexation pour tous les secteurs du public et du parapublic.

Elle apporte également son plein soutien à la contre-proposition pendante des organisations syndicales fondée sur ces mêmes principes.

De plus, elle s'engage à :

- participer aux différentes actions qui auront lieu durant cette semaine de mobilisation, dont la manifestation de ce jour.
- continuer la lutte avec détermination si la contre-proposition des organisations syndicales au Conseil d'État venait à être refusée.

Résolution votée à l'unanimité

Corsier-sur-Vevey, le 28 mars 2023